



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Plateforme logiciel pour les fiches Plateforme logiciel pour les fiches signalétiques (FS)	
Solicitation No. - N° de l'invitation 39903-220758/A	Date 2022-06-07
Client Reference No. - N° de référence du client 39903-220758	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-256-8371	
File No. - N° de dossier VIC-1-44120 (256)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Pacific Daylight Saving Time PDT on - le 2022-06-29 Heure Avancée du Pacifique HAP	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Morton, Chris	Buyer Id - Id de l'acheteur vic256
Telephone No. - N° de téléphone (250) 580-1311 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: VOIR ICI	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 CONTENU CANADIEN	3
1.5 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX BESOINS PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	4
2.5 LOIS APPLICABLES	4
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN	9
6.3 BIENS ET(OU) SERVICES OPTIONNELS.....	9
6.4 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.5 DURÉE DU CONTRAT	10
6.6 RESPONSABLES.....	10
6.7 PAIEMENT	11
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.10 LOIS APPLICABLES	12
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13
6.13 LOGICIEL SOUS LICENCE	13
6.14 MAINTENANCE ET SOUTIEN DE LOGICIEL SOUS LICENCE	14
6.15 FORMATION	14
6.16 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	15
ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES BESOINS	16
ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT	18
ANNEXE « C » – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	21

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D1 » – MÉTHODE DE SELECTION.....	22
ANNEXE « D2 » – CRITÈRES D'ÉVALUATION	23
ANNEXE « E » – FORMULAIRE D'ATTESTATION DE L'ÉDITEUR DE LOGICIEL	27
ANNEXE « F » – FORMULAIRE D'AUTORISATION DE L'ÉDITEUR DE LOGICIEL.....	28

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et services canadiens.

1.5 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Pacifique de TPSGC

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante:

TPSGC.RPRceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six (6) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par courriel, télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section 1 : Soumission technique

Section 2 : Soumission financière

Section 3 : Attestations

Les soumissions transmises par courriel, télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section 1 : Soumission technique

- (a) Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité à effectuer les travaux de façon complète et décrire l'approche qu'ils comptent utiliser, concise et claire.
- (b) La soumission technique *doivent* traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

(c) **Liste de logiciels proposés** : Le soumissionnaire doit fournir une liste détaillée comportant le nom et la version de chaque composante du logiciel sous licence requis par la solution logicielle proposée.

Section 2 : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2020-05-28), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section 3 : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- (c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), c. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont indiqués à l'annexe « D2 ». À défaut de se conformer à l'ensemble de ces critères techniques obligatoires, la proposition du soumissionnaire sera jugée non recevable et ne sera pas étudiée plus avant.

Les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission des documents techniques pour prouver la conformité de leur soumission.

À côté de chaque exigence conforme, les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de la page correspondante du document technique.

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Les critères techniques cotés sont indiqués à l'annexe « D2 ».

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

Voir l'annexe « D1 ».

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.1.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

- () le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

5.1.1.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2020-07-01), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

(a) Attestation du soumissionnaire que le système est « disponible dans le commerce »

Tout système proposé pour satisfaire à ce besoin doit être disponible dans le commerce (à moins d'un énoncé contraire dans la présente demande de soumissions), ce qui signifie que le matériel et les logiciels qui constituent le système doivent être du matériel et des logiciels standard qui sont disponibles dans le commerce et qui n'exigent aucune recherche ou élaboration. Ensemble, ce matériel et ces logiciels doivent faire partie d'un système existant dont le fonctionnement a été éprouvé en pratique (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas uniquement été testés dans un laboratoire ou un environnement expérimental). Si tout matériel ou logiciel constituant le système proposé est une extension entièrement compatible d'une gamme de produits éprouvée en pratique, il doit avoir été annoncé publiquement au plus tard à la date de clôture des soumissions. En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que tout système proposé est disponible dans le commerce.

(b) Attestation de l'éditeur de logiciel et autorisation de l'éditeur de logiciel

- (i) Si le soumissionnaire est l'éditeur de tout élément des logiciels privés proposés, le Canada exige que le soumissionnaire confirme, par écrit, qu'il est l'éditeur de logiciel. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel joint à la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.
- (ii) Tout soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les produits ou composants logiciels proposés dans le cadre de sa soumission doit présenter une preuve de l'autorisation de l'éditeur de logiciel, qui doit être signée par ce dernier (et non par le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les logiciels

privés proposés au Canada, à moins qu'une preuve de l'autorisation de ce dernier n'ait été fournie au Canada. Si les logiciels privés proposés par le soumissionnaire proviennent de plusieurs éditeurs de logiciel, une autorisation est exigée de chaque éditeur de logiciel. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel joint à la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.

- (iii) Dans le cadre de la présente demande de soumissions, « éditeur de logiciel » désigne le propriétaire de tout logiciel compris dans la soumission qui a le droit d'octroyer une licence (et d'autoriser d'autres personnes à octroyer une licence ou une sous-licence) pour ses produits logiciels.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », l'Énoncé des Besoins.

6.3 Biens et(ou) services optionnels

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux qui sont décrits à Annex « B » du contrat aux conditions ainsi qu'aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante, par écrit, et elle sera confirmée pour des raisons administratives seulement par une modification au contrat.

6.4 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.4.1 Conditions générales

[2010A](#) (2021-12-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4.2 Conditions générales supplémentaires

[4003](#) (2010-08-16), Logiciels sous licence

[4004](#) (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

6.5 Durée du contrat

6.5.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2024, inclusivement.

6.5.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2023.

6.5.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.6 Responsables

6.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Chris Morton
Agente interne
Direction générale des approvisionnements, Région du Pacifique
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
1230, rue Government, bureau 401
Victoria, Colombie-Britannique V8W 3X4

Téléphone : 250-580-1311

Courriel : chris.morton@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Dans le cas où vous ne parvenez pas à contacter l'Autorité noté ci-dessus, se il vous plaît contacter : pwgsc.baspacifique-pacbas.tpsgc@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

N° de l'invitation - Solicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.6.2 Chargé de projet

Le responsable technique pour le contrat est prévu dans le contrat finalisé.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.6.3 Représentant de l'entrepreneur

Soumissionnaire est de remplir le tableau ci-dessous et soumettre avec leur soumission :

Nom :	_____
Titre :	_____
Organisation :	_____
Adresse :	_____
Téléphone :	_____
Courriel :	_____

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

- (a) **Logiciel sous licence** : Pour la licence d'utilisation du logiciel sous licence (y compris la livraison, la garantie et la documentation sous licence), le tout tel que décrit dans le contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur le(s) prix ferme(s) indiqué(s) à l'annexe A, FAB destination, y compris tous les droits de douane, TPS/TVH en sus.
- (b) **Biens optionnels - Licences supplémentaires du logiciel** : En ce qui concerne les licences supplémentaires pour utiliser le logiciel sous licence, si le Canada exerce cette option, le Canada paiera l'entrepreneur le prix ferme établi dans l'annexe « B », FAB destination, y compris tous les droits de douane, TPS ou TVH en sus.
- (c) **Biens optionnels – Services de maintenance et de soutien du logiciel** : En ce qui concerne les services facultatifs de maintenance et de soutien du logiciel, si le Canada décide de se prévaloir de cette option, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix annuel ferme indiqué dans l'annexe B, à l'avance, FAB destination, droits de douane compris, TPS ou TVH en sus.
- (d) **Attribution concurrentielle** : L'entrepreneur reconnaît que le présent contrat a été attribué à l'issue d'un processus concurrentiel. Aucuns frais supplémentaires ne seront versés à

l'entrepreneur pour les erreurs, les oublis, les idées fausses ou les mauvaises estimations dans sa soumission.

6.7.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.7.3 Paiements multiples

[H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

6.7.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a) Carte d'achat Visa ;
- b) Carte d'achat MasterCard ;
- c) Dépôt direct (national et international) ;
- d) Échange de données informatisées (EDI) ;
- e) Virement télégraphique (international seulement) ;
- f) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9.2 Clauses du *Guide des CCUA*

[A3060C](#) (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires dans l'ordre suivant :
 - (i) 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence;
 - (ii) 4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- c) les conditions générales 2010A (2022-01-28), Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- d) Annexe « A », Énoncé des besoins;
- e) Annexe « B », Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.12 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.13 Logiciel sous licence

- (a) À l'égard des conditions générales supplémentaires 4003 :

Logiciel sous licence	Le logiciel sous licence, défini dans le document 4003, comprend tous les produits offerts par l'entrepreneur dans sa soumission ainsi que tout autre code de logiciel requis pour que ces produits fonctionnent conformément à la documentation du logiciel et aux spécifications, y compris sans s'y limiter les produits suivants : _____ [Cette information sera insérée à la date d'attribution du contrat à partir de l'information contenue dans la soumission de l'entrepreneur.]
Option d'achat de licences d'appareils supplémentaires	L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acheter des licences d'appareils supplémentaires au prix énoncé à l'annexe « B », selon les mêmes modalités que les licences d'appareils initiales émises dans le cadre du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante au moyen d'un avis écrit et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
Type de licence octroyée	Licence d'entité
Licence d'entité	L'entité visée par la licence est le client.
Langue du logiciel sous licence	Le logiciel sous licence doit être fourni en français

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	et en anglais.
Lieu de livraison	Voir l'annexe « A ».

- (b) **Maintenance continue du code de logiciel** : L'entrepreneur doit continuer d'assurer la maintenance du logiciel sous licence (de la version ou de l'« édition » faisant l'objet des licences accordées au départ dans le cadre du marché) en tant que produit du commerce (c.-à-d., l'entrepreneur ou l'éditeur de logiciels doit continuer à développer les codes du logiciel sous licence afin de maintenir et d'améliorer la fonctionnalité de celui-ci et de corriger les erreurs de logiciel) pendant au moins deux (2) ans après la date d'attribution du marché. Si, après cette période, l'entrepreneur ou l'éditeur de logiciels décide de cesser la maintenance de la version ou de l'« édition » en cours du logiciel sous licence et décide plutôt d'offrir des mises à jour du logiciel sous licence dans le cadre de la maintenance, il doit informer le Canada par écrit au moins douze (12) mois avant cette cessation.

6.14 Maintenance et soutien de logiciel sous licence

- (a) En vertu des dispositions des Conditions générales supplémentaires [4004](#) :

Période de soutien du logiciel	Toute la durée du contrat.
Coordonnées pour accéder aux services de soutien de l'entrepreneur	<p>Conformément à l'article 5 des conditions 4004, voici les coordonnées permettant d'accéder aux services de soutien de l'entrepreneur :</p> <p>Accès par téléphone sans frais : _____</p> <p>Accès par télécopieur sans frais : _____</p> <p>Accès par courriel : _____</p> <p>L'entrepreneur doit répondre (par l'entremise d'un agent de service en direct) aux appels téléphoniques et aux messages transmis par télécopieur ou par courriel dans les soixante-douze (72) heures suivant l'heure du premier appel du client ou de l'utilisateur ou l'heure à laquelle il a transmis son premier message.</p> <p><i>[Remarque à l'intention des soumissionnaires : On indiquera ces renseignements à l'attribution du contrat, selon les renseignements fournis par l'entrepreneur. On demande aux soumissionnaires d'indiquer ces renseignements dans leur soumission.]</i></p>
Langue des services de soutien	Les services de soutien devront être offerts en anglais et français.

6.15 Formation

- (a) **Offre de formation** :
- (i) L'entrepreneur doit offrir au besoin une formation en ligne sur les produits logiciels qui font partie de la solution logicielle

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- (ii) La formation, à savoir l'enseignement et le matériel didactique, doit être offerte en anglais et français.

6.16 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES BESOINS

1 Titre

Acquisition d'une plateforme Web pour les fiches signalétiques (FS) nationales destinée à gérer les FS de tous les laboratoires de la Direction générale des sciences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

2 Contexte

Les laboratoires de l'ACIA gèrent les FS, comme l'exigent le Code canadien du travail, partie II et le *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*. Une des principales difficultés consiste à s'assurer que les FS sont à jour, de nombreux laboratoires gérant cette lourde tâche au moyen de bases de données Microsoft Access ou de feuilles de calcul Excel internes. Cette façon de faire s'est avérée inefficace et inefficente.

3 Objectif

Le Réseau de la sécurité des laboratoires est tenu d'acquérir et de mettre en œuvre une solution de gestion Web nationale des FS avec un fournisseur externe capable de mettre à jour les FS actuelles pour tous les produits chimiques entreposés dans les laboratoires de l'ACIA :

1. Laboratoire d'Ottawa (Fallowfield)
2. Laboratoire d'Ottawa (Carling)
3. Laboratoire de Charlottetown
4. Laboratoire de Sidney
5. Laboratoire de Longueuil
6. Laboratoire de Saint-Hyacinthe
7. Laboratoire de Saskatoon
8. Laboratoire de Calgary
9. Laboratoire de Burnaby
10. Laboratoire de la région du Grand Toronto
11. Laboratoire de Lethbridge
12. Laboratoire de Dartmouth

L'ACIA voudra que le système fonctionne à ces endroits pendant cinq (5) ans. Une option sera également incluse pour inclure le laboratoire suivant pour jusqu'à cinq (5) ans à compter de l'attribution du contrat, au besoin :

13. Laboratoire de Winnipeg

4 Portée

L'entrepreneur fournira à l'ACIA une solution de gestion Web des FS et sera responsable de l'entretien du système, de la mise à jour des FS et de la liaison nécessaire avec le personnel désigné pour s'assurer que les inventaires des produits chimiques soient à jour et que de nouvelles FS soient disponibles pour tous les nouveaux produits. Aux fins de la présente demande, le « personnel désigné » fait référence aux employés de l'ACIA à qui on aura accordé des privilèges administratifs d'accès en écriture pour la solution.

5 Critères techniques obligatoires

Les entrepreneurs doivent respecter tous les critères techniques obligatoires suivants :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ARTICLE	CRITÈRE
1,1	Doit pouvoir assurer la mise à jour des fiches signalétiques (FS) de tous les produits chimiques entreposés dans les laboratoires de l'ACIA.
1,2	Doit pouvoir assurer la mise à jour de jusqu'à 10 000 FS.
1,3	Doit fournir un accès hors ligne de sorte que toutes les FS soient accessibles lors des pannes de réseau.
1,4	Doit fournir à tous les employés des laboratoires de l'ACIA un accès illimité en lecture seule.
1,5	Le service proposé doit déjà comporter les inventaires de produits chimiques fournis par le personnel désigné pour chaque laboratoire.
1,6	Doit inclure la capacité pour le personnel désigné de créer et d'imprimer des étiquettes personnalisées dans lesquelles il peut ajouter et supprimer les renseignements voulus.
1,7	Doit inclure la capacité pour le personnel désigné de téléverser les fiches signalétiques des agents pathogènes (FSAP) dans la solution pour son laboratoire.
1,8	Doit inclure la capacité pour le personnel désigné de téléverser dans une entrée des documents additionnels, par exemple des certificats d'analyse.
1,9	Doit inclure la capacité de créer des rapports d'inventaire personnalisés et d'ajouter ou de supprimer des champs dans la solution fournie. La solution doit inclure au minimum les champs suivants : (a) Nom du produit (b) Quantité (c) Format (d) Numéro du bâtiment (e) Numéro de pièce
1,10	Doit inclure la capacité d'exporter des données/rapports dans le format Microsoft Excel.
1,11	Doit assurer la mise à jour des FS courantes et automatiquement aviser les utilisateurs des mises à jour.
1,12	Doit inclure la capacité pour le personnel désigné d'entrer les modifications de l'inventaire des produits chimiques de son propre laboratoire, notamment les modifications de quantité, d'emplacement et de manufacturier, autrement dit d'assurer le contrôle de l'inventaire.
1,13	Doit être une application par navigateur compatible avec Microsoft Edge ou Google Chrome.
1,14	Doit inclure une fonction de recherche associée à un large éventail de champs/critères.
1,15	Le personnel désigné se voit accorder des privilèges administratifs pour son propre laboratoire, avec des exigences minimales pour téléverser des documents et modifier les données, comme l'indiquent les articles 1.6, 1.7, 1.8, 1.9 et 1.12. Les privilèges additionnels pouvant être inclus par le fournisseur pourront être discutés avec le soumissionnaire choisi lors de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif. - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE « B » – BASE DE PAIEMENT

Ce qui suit est la base de paiement concernant la proposition de licences d'utilisation de logiciel pour une plateforme Web nationale destinée à la gestion des fiches signalétiques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Cela inclut l'exigence ferme de cinq (5) ans de service pour douze (12) emplacements de laboratoire. Une option supplémentaire sera incluse pour ajouter un treizième laboratoire pour jusqu'à cinq (5) ans à compter de l'attribution du contrat, au besoin.

La présente annexe contient trois (3) tableaux d'évaluation financière :

- B1 : Licence d'utilisation de logiciel pour une plateforme Web destinée à la gestion des fiches signalétiques pour les douze (12) laboratoires initiaux, ce qui inclut la formation virtuelle et la mise en service.
- B2 : Licence d'utilisation de logiciel pour une plateforme Web destinée à la gestion des fiches signalétiques pour un (1) site de laboratoire additionnel, ce qui inclut la formation virtuelle et la mise en service.
- B3 : Prix évalué total et critères de sélection.

Les soumissionnaires doivent remplir et soumettre avec leur offre les tableaux d'évaluation financière B1 et B2, conformément aux instructions fournies dans la présente annexe pour la suite du processus. Ils n'ont pas à remplir le tableau B3. Les soumissionnaires doivent fournir le délai applicable à la formation et à la mise en service après réception de la commande.

Les prix unitaires suivants doivent être fermes, être exprimés en dollars canadiens et comprendre les droits de douane canadiens, les taxes d'accise et les frais de livraison, qui doivent être « rendus droits acquittés (DDP) » à la destination, comme il est indiqué dans le présent document.

B1 : EXIGENCE FERME

Les soumissionnaires doivent fournir un prix ferme tout compris excluant les taxes (TPS/TVH) pour la quantité indiquée ci-dessous. Aux fins de l'évaluation financière, le Canada utilisera le prix calculé total de douze (12) unités.

B1 – EXIGENCE FERME		Q	A	B	C	D	E	F = Q (A + B + C + D + E)
ARTICLE	DESCRIPTION	LICENCES DE LABORATOIRE	ANNÉE 1 l'attribution du contrat au 2024-03-31	ANNÉE 2 2024-04-01 au 2025-03-31	ANNÉE 3 2025-04-01 au 2026-03-31	ANNÉE 4 2026-04-01 au 2027-03-31	ANNÉE 5 2027-04-01 au 2028-03-31	PRIX CALCULÉ
1	Licence d'utilisation de logiciel pour la plateforme Web destinée à gérer les fiches signalétiques	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif. - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2	Formation/mise en service	12	\$	\$	\$	\$	\$	\$
B1 EVALUATED TOTAL								\$

B1 – EXIGENCE FERME		
ARTICLE	DESCRIPTION	DÉLAI D'EXÉCUTION
1	Licence d'utilisation de logiciel pour la plateforme Web destinée à gérer les fiches signalétiques	Délai d'exécution pour la formation virtuelle et la mise en service : _____ / semaines après réception de la commande (doit être avant le 31 mars 2023).
2	Formation/mise en service	

B2 : EXIGENCE FACULTATIVE

Les soumissionnaires doivent fournir un prix ferme tout compris excluant les taxes (TPS/TVH) pour la quantité indiquée ci-dessous. Aux fins de l'évaluation financière, le Canada utilisera le prix calculé total d'une (1) unité.

B2 – EXIGENCE FACULTATIVE								
ARTICLE	DESCRIPTION	Q	A	B	C	D	E	F = Q (A + B + C + D + E)
			Option ANNÉE 1 l'attribution du contrat au 2024-03-31	Option ANNÉE 2 2024-04-01 au 2025-03-31	Option ANNÉE 3 2025-04-01 au 2026-03-31	Option ANNÉE 4 2025-04-01 au 2026-03-31	Option ANNÉE 5 2027-04-01 au 2028-03-31	PRIX CALCULÉ
1	Licence d'utilisation de logiciel pour la plateforme Web destinée à gérer les fiches signalétiques	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	Formation/mise en service	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TOTAL ÉVALUÉ B2								\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 39903-220758/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 39903-220758

N° de la modif. - Amd. No.
 000
 File No. - N° du dossier
 VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
 VIC256
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B2 – EXIGENCE FACULTATIVE

ARTICLE	DESCRIPTION	DÉLAI D'EXÉCUTION
1	Licence d'utilisation de logiciel pour la plateforme Web destinée à gérer les fiches signalétiques	Délai d'exécution pour la formation virtuelle et la mise en service :
2	Formation/mise en service	_____ / _____ semaines après réception de la commande (doit être avant le 31 mars 2023).

B3 : PRIX ÉVALUÉ TOTAL ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être jugée recevable, une soumission doit respecter les critères de sélection et les critères d'évaluation indiqués dans l'annexe « D ».

B3 – PRIX ÉVALUÉ TOTAL			
ARTICLE	DESCRIPTION	LICENCES DE LABORATOIRE	PRIX ÉVALUÉS TOTAUX
1	Tableau B.1 (Exigence ferme)	12	\$
2	Tableau B.2 (Exigence optionnelle)	1	\$
PRIX ÉVALUÉ TOTAL B3 DE LA SOUMISSION			\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

ANNEXE « D1 » – MÉTHODE DE SÉLECTION

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

Selon les Clauses du *Guide des CCUA A0027T* (2012-07-16):

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a) ou (b) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

CATÉGORIE		SOUSSIONNAIRE 1	SOUSSIONNAIRE 2	SOUSSIONNAIRE 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55,000.00 \$	55,000.00 \$	45,000.00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
Note combinée		83.84	75.56	80.89
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

ANNEXE « D2 » – CRITÈRES D'ÉVALUATION

Dans leur soumission, les soumissionnaires doivent démontrer comment ils satisfont à toutes les exigences détaillées dans la section « Besoin » à l'annexe A et traiter de façon claire et suffisamment détaillée, le cas échéant, tous les points qui sont assujettis aux critères d'évaluation obligatoires et cotés énumérés ci-dessous en fonction desquels la soumission sera évaluée. Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité et décrire l'approche qu'il prendra de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

Le soumissionnaire doit fournir une preuve ou un moyen de vérification des critères d'évaluation obligatoires figurant dans le présent document sous la forme de documents à l'appui, le cas échéant. Pour chaque exigence satisfaite, il doit indiquer la référence d'une page qui renvoie aux documents fournis; s'il omet de le faire, l'exigence pourrait être considérée comme étant non satisfaite. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents à l'appui fournissent suffisamment de détails pour prouver que les biens proposés satisfont aux exigences des critères d'évaluation.

Le gouvernement du Canada n'évaluera aucun renseignement supplémentaire (renvoi à un site Web, etc.) ni manuel ou brochure techniques qui ne sont pas joints aux soumissions. Pour être jugée recevable, la proposition doit satisfaire à toutes les exigences de l'appel d'offres, respecter tous les critères obligatoires précisés et obtenir le minimum des points requis pour les critères d'évaluation technique qui sont cotés.

1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent être conformes à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour que le processus se poursuive.

ARTICLE	CRITÈRE	RENOI DANS LA PROPOSITION	COMMENTAIRES / RÉPONSE
1,1	Doit pouvoir assurer la mise à jour des fiches signalétiques (FS) de tous les produits chimiques entreposés dans les laboratoires de l'ACIA.		
1,2	Doit pouvoir assurer la mise à jour de jusqu'à 10 000 FS.		
1,3	Doit fournir un accès hors ligne de sorte que toutes les FS soient accessibles lors des pannes de réseau.		
1,4	Doit fournir à tous les employés des laboratoires de l'ACIA un accès illimité en lecture seule.		
1,5	Le service proposé doit déjà comporter les inventaires de produits chimiques fournis par le personnel désigné pour chaque laboratoire.		
1,6	Doit inclure la capacité pour le personnel désigné de créer et d'imprimer des étiquettes personnalisées dans lesquelles il a pu ajouter et supprimer les renseignements voulus.		

1,7	Doit inclure la capacité pour le personnel désigné de téléverser les fiches signalétiques des agents pathogènes (FSAP) dans la solution pour son laboratoire.		
1,8	Doit inclure la capacité pour le personnel désigné de téléverser dans une entrée des documents additionnels, par exemple des certificats d'analyse.		
1,9	Doit inclure la capacité de créer des rapports d'inventaires personnalisés et d'ajouter des champs à la solution fournie ou d'en supprimer. La solution doit inclure, au minimum, les champs suivants : (a) Nom du produit (b) Quantité (c) Format (d) Numéro du bâtiment (e) Numéro de pièce		
1,10	Doit inclure la capacité d'exporter des données/rapports dans le format Microsoft Excel.		
1,11	Doit assurer la mise à jour des FS courantes et automatiquement aviser les utilisateurs des mises à jour.		
1,12	Doit inclure la capacité pour le personnel désigné d'entrer les modifications de l'inventaire des produits chimiques de son propre laboratoire, notamment les modifications de quantité, d'emplacement et de manufacturier, autrement dit d'assurer le contrôle de l'inventaire.		
1,13	Doit être une application par navigateur compatible avec Microsoft Edge ou Google Chrome.		
1,14	Doit inclure une fonction de recherche associée à un large éventail de champs/critères.		
1,15	Le personnel désigné se voit accorder des privilèges administratifs pour son propre laboratoire, avec des exigences minimales pour téléverser des documents et modifier les données, comme l'indiquent les articles 1.6, 1.7, 1.8, 1.9 et 1.12. Les privilèges additionnels pouvant être inclus par le fournisseur pourront être discutés avec le soumissionnaire choisi lors de l'attribution du contrat.		

2 Critères techniques cotés

Les soumissionnaires se verront attribuer des points de la façon indiquée pour les caractéristiques additionnelles qui aideront l'ACIA à assurer une gestion et un rendement optimaux.

ARTICLE	CRITÈRE	RENOI DANS LA PROPOSITION	COMMENTAIRES / RÉPONSE	POINTS MAXIMAUX	POINTS ATTRIBUÉS
2,1	Accès au moyen d'une application pour téléphone intelligent (Android et iOS).			4	
2,2	Sections à affichage rapide sur la santé et la sécurité/les premiers soins – doivent inclure au moins un sommaire de l'EPI requis, des premiers soins, etc., et bien visible au moment d'extraire la page sur le produit concerné.			4	
2,3	Capacité de produire des rapports de compatibilité pour l'entreposage (c.-à-d. signaler les produits chimiques ne pouvant pas être entreposés ensemble).			4	
2,4	Capacité de faire un suivi des dossiers de lecture des utilisateurs.			4	
2,5	Entrepreneur responsable des copies de sauvegarde des données.			4	
2,6	Capacité d'importer et d'exporter/d'imprimer plusieurs FS en même temps, et non seulement une à la fois.			4	
2,7	Liens vers les FS, cours sur la sécurité chimique et biologique.			4	
2,8	Capacité de voir/chercher si un autre laboratoire/endroit dispose d'un produit chimique aux fins de partage.			4	
2,9	Accès aux archives des produits chimiques retirés.			4	
2,10	Capacité de fonctionner avec Omni-Assistant.			4	
2,11	Entrée des données à partir de listes déroulantes personnalisées, et non seulement à partir de champs en texte libre, aux fins d'uniformité.			4	
2,12	Fonction d'aide rapide accessible à tous les utilisateurs aux fins d'aide en libre-service ou d'accès à des outils de formation.			4	

2,13	Fonction d'ouverture de session automatique pour que les utilisateurs en lecture seule puissent accéder rapidement aux FS. Cela pour un accès rapide en cas d'urgence.			4	
-------------	--	--	--	----------	--

3 Descriptions de l'évaluation

Le tableau suivant offre une ligne directrice pour l'éventail des réponses aux critères d'évaluation ci-dessus.

COTE	POINTS	DESCRIPTION
Insatisfaisant	0	<ul style="list-style-type: none"> Aucun ou peu d'éléments sont présents, démontrés ou décrits. Il manque des détails, ce qui ne permet pas une bonne compréhension des éléments. L'expérience, la compréhension ou les capacités du soumissionnaire ne sont pas étayées, et leur pertinence est incertaine.
Peu satisfaisant	1	<ul style="list-style-type: none"> Quelques éléments sont présents et démontrés, mais décrits de façon minimale. Les détails fournis permettent une compréhension minimale des éléments. L'expérience, la compréhension ou les capacités du soumissionnaire sont peu étayées, et leur pertinence est incertaine.
Acceptable	2	<ul style="list-style-type: none"> Quelques éléments sont présents, démontrés et décrits. Les détails permettent une compréhension satisfaisante des éléments. L'expérience, la compréhension ou les capacités du soumissionnaire sont plutôt étayées et pertinentes.
Bon	3	<ul style="list-style-type: none"> Tous les éléments sont présents, démontrés et bien décrits Les détails substantiels fournis permettent une bonne compréhension des éléments. L'expérience, la compréhension ou les capacités du soumissionnaire sont étayées, pertinentes et poussées.
Très bon	4	<ul style="list-style-type: none"> Tous les éléments sont présents, démontrés et très bien décrits. Les détails substantiels fournis permettent une compréhension totale et approfondie des exigences. L'expérience, la compréhension et les capacités du soumissionnaire sont très bien étayées, tout à fait pertinentes et poussées.

N° de l'invitation - Solicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » – FORMULAIRE D'ATTESTATION DE L'ÉDITEUR DE LOGICIEL

Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel (à utiliser lorsque le soumissionnaire est l'éditeur de logiciel)

Le soumissionnaire atteste qu'il est l'éditeur des logiciels et des composants de logiciel suivants et qu'il à tous les droits requis pour fournir les licences de ces logiciels (et de tous les sous-composants non exclusifs intégrés aux logiciels), libres de redevances pour le Canada :

[les soumissionnaires devraient ajouter ou retirer des lignes au besoin]

N° de l'invitation - Sollicitation No.
39903-220758/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
39903-220758

N° de la modif - Amd. No.
000
File No. - N° du dossier
VIC-1-44120

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC256
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « F » – FORMULAIRE D'AUTORISATION DE L'ÉDITEUR DE LOGICIEL

Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel (à utiliser lorsque le soumissionnaire n'est pas l'éditeur de logiciel)

Le présent formulaire vise à confirmer que l'éditeur de logiciel nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-après à fournir des licences relatives à ses produits logiciels exclusifs dans le cadre de tout contrat attribué à la suite de la demande de soumissions nommée ci-après. L'éditeur de logiciel atteste qu'aucune condition reproduite dans une licence sous emballage rétractable, et reproduite dans ou sur l'emballage du logiciel ou dans toute autre modalité accompagnant le logiciel ne s'appliquera, et que le contrat attribué à la suite de la demande de soumissions (avec ses modifications successives par les parties) représentera l'entente en entier, y compris pour ce qui concerne les licences des produits logiciels de l'éditeur de logiciel indiqués ci-dessous. L'éditeur de logiciel atteste en outre que, si la méthode de livraison (comme le téléchargement) devait nécessiter que l'utilisateur accepte de quelque façon que ce soit l'application de conditions non prévues par la demande de soumissions, ces conditions ne s'appliqueraient pas à l'utilisation par le Canada des produits logiciels de l'éditeur de logiciel indiqués ci-dessous, et ce, même si l'utilisateur accepte de quelque façon que ce soit de se soumettre aux conditions supplémentaires.

Cette autorisation s'applique aux logiciels suivants :

[les soumissionnaires devraient ajouter ou retirer des lignes au besoin]

Nom de l'éditeur de logiciel (EL) _____

Signature du signataire autorisé de l'EL _____

Nom en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé de l'EL _____

Titre en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé de l'EL _____

Adresse du signataire autorisé de l'EL _____

No de téléphone du signataire autorisé de l'EL _____

No de télécopieur du signataire autorisé de l'EL _____

Date de signature _____

Numéro de la demande de soumissions _____

Nom du soumissionnaire _____